

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril 2024, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Membres :	19
Présents :	17
Représentés :	1
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abstentions :	0

Date de la convocation : 29 mars 2024

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Marianne LAVAUD, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Laure CORGNE, Isabelle TARNAUD, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Philippe DUFOUR, Patricia VIGNALS.

Absents excusés :

Christelle DUBLANCHE, procuration à Isabelle TARNAUD
Christophe MATTANA,

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Ouverture de la séance à 19h05

Autorisation de servitude de passage et de réseaux parcelle AT 382 – Chemin de la rue

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2024/03

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la parcelle AT 381 Chemin de la Rue a obtenu une autorisation de servitude de passage au Conseil Municipal du 12 juillet 2022 dans sa délibération 2022/31, à l'unanimité.

En effet, ce terrain avait fait l'objet d'une demande de permis de construire, mais l'assiette de ce terrain est enclavée par une partie de la parcelle AT 370, car il ne bénéficiait pas de servitude de passage via les terrains limitrophes pour le relier au domaine public.

Madame Le Maire avait donc été autorisée à signer une convention de servitude de passage, afin que le permis de construire soit accordé.

Le propriétaire jusqu'alors des parcelles AT367 et AT382 utilise la route des maisons pour sortir de sa propriété. La parcelle AT382 va être vendue et nécessite donc d'une servitude de passage et de réseaux à son tour sur la parcelle AT370, qui dessert le Chemin de la Rue afin d'être reliée au domaine public.

Madame le Maire précise que la servitude demandée n'implique pas le financement par la commune des réseaux.

Accusé de réception en préfecture
087-218715209-20240404-2024-16-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'autoriser à signer une convention de servitude de passage et de réseaux sur la parcelle AT 370 pour accéder à la parcelle AT 382.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 05/04/ 2024

Le Maire

Jany-Claude SOLIS

